

CONDITIONS DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE

* Offre correspondant à une remise équivalente à une TVA réduite à 0% sur une première tranche du prix de la construction variant selon le projet, le type de maisons et calculée dans l'hypothèse d'une TVA à 21%. Offre soumise à conditions, sous réserve de disponibilité et limitée à un maximum de 10 ventes par projet, valable sur une sélection de biens et de projets en cas de vente signée avant le 15.04.2024. Les terrains ne participent pas à l'action 0%.



Les projets qui participent à l'action 0% TVA* sont divisés en 3 catégories. Vous trouverez ci-dessous, les différentes catégories et la remise qui leur est appliquée dans l'hypothèse d'une TVA à 21%, en fonction du type de maisons. Le montant de votre remise sera adapté et recalculé en cas de vente soumise à un taux de TVA réduit.



Catégorie 1

MAISON 3 CH.

1^{ère} tranche de 55 000€
soit une remise de 11 550€ TVAC

MAISON 4 CH.

1^{ère} tranche de 70 000€
soit une remise de 14 700€ TVAC

pour les projets situés à :

Arlon, Brugelette, Guelff, Le Roux,
Marche-en-Famenne (Campagnette),
Mourcourt, Ressaix, Thieu, Verlainne,
& Viemme



Catégorie 2

MAISON 3 CH.

1^{ère} tranche de 70 000€
soit une remise de 14 700€ TVAC

MAISON 4 CH.

1^{ère} tranche de 90 000€
soit une remise de 18 900€ TVAC

pour les projets situés à :

Anseremme, Aubange, Bastogne,
Corswarem, Gesves, Givry, Grivegnée,
Habay-la-Neuve, Jehay, Lens,
Romsée & Thisnes



Catégorie 3

MAISON 3 CH.

1^{ère} tranche de 100 000€
soit une remise de 21 000€ TVAC

MAISON 4 CH.

1^{ère} tranche de 120 000€
soit une remise de 25 200€ TVAC

pour les projets situés à :

Aiseau-Presles, Belgrade, Blaregnies,
Braine-l'Alleud, Braine-le-Comte,
Frasnes-lez-Anvaing, Kain,
Malonne, Marche-en-Famenne
(Rue du Luxembourg), Rumes,
Sprimont & Vaux-et-Borset